



COMpte RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FÉVRIER 2021

L'ensemble du conseil municipal était présent à l'exception de M. Loëgel, absent excusé.

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est approuvé.

Modification de l'ordre du jour : inscription de l'affaire suivante : audit énergétique de bâtiments publics en lien avec le programme ACTEE (le conseil municipal avait délibéré en décembre sur le principe).

SYNTHÈSE DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE : RÉPONSES AUX DIA REÇUES À LA MAIRIE

- 9 rue du Noroît, ZK 186, 606 m², terrain bâti ;
- La croix neuve, YW 37, 57 m², terrain bâti ;
- Lot 8 petit Kerzignat, YV 350, 392 m², terrain non bâti ;
- 12 lotissement de la Fontaine, YE 109, 666 m², terrain bâti ;
- Rue de Kerarbellec lot 10 petit Kerzignat, YV 352, 460 m², terrain non bâti ;
- Rue du Carpont Bertiez, YX 238, 239, 1261 m², terrain non bâti ;
- 145 rue des gabares, K 1842, 1845, 1846, 2390 m², terrain bâti ;
- Lokournan Vian, ZY 111, 122, 899 m², terrain non bâti
- 1 rue du port, YS 523, 525, 526, 439,440, 873 m², terrain bâti

Pas de préemption sur ces dossiers.

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT ARMORIQUE HABITAT – RUE DES ÉCOLES

Armorique Habitat, opérateur réalisant la construction de 10 logements locatifs (rue des écoles) sollicite la garantie totale de la commune de Plouarzel pour un emprunt d'un montant de 653 050€ contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations afin de financer la réalisation de cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de ce prêt.

AUTORISATION DE MANDATEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-après, avant le vote du budget primitif de l'année 2021 :

ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2020	CREDITS 2021
CHAP. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67 000 €	15 000 €
20314	Frais d'études travaux Sts Anges		10 000 €
203193	Études aménagement bourg architecte		5 000 €
CHAP 204	SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	670 510 €	25 000 €
20422	Enfouissement de réseaux		25 000 €
CHAP. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	918 000 €	60 000 €
2158	Outillage et matériel technique		10 000 €
2183	Matériel bureau et informatique		10 000 €
2184	Mobilier		10 000 €
2188	Autres immos corporelles		30 000 €
CHAP.23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 300 898 €	140 000 €
231313	Bâtiments		70 000 €
231507	Voirie / Réseaux		70 000 €
	TOTAUX	2 285 898 €	240 000 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au BUDGET PRIMITIF 2021.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENTS SUR LA COMMUNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde le versement des indemnités de déplacement, prévues par la délibération n° 2019-064 du 17 juin 2019 pour les déplacements intra-communaux, aux conditions suivantes :

- Trajets entre deux lieux de travail distincts pour nécessité de service (ex : trajet entre deux campings)

- Réalisés sur le temps de travail
- Utilisation du véhicule personnel pour cause d'impossibilité matérielle d'utiliser un véhicule de service
- Exclusion des trajets domicile/ lieu de travail.

SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS : GRATIFICATION POUR DÉPART À LA RETRAITE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant de gratification suivant pour les salariés du SPIC crèche l'île aux enfants : cadeau de départ en retraite : 200€ (pour un agent à temps complet).

SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS : TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant les adaptations nécessaires du tableau des effectifs de la crèche afin d'assurer au mieux le service, le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le tableau des effectifs présenté et qui concerne notamment les modifications suivantes : création d'un poste de psychomotricien, transformation de contrats de travail (statut, temps de travail, durée...)

GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE

La mutualisation des achats étant un vecteur d'optimisation de la commande publique, il est opportun de faciliter au mieux cette mutualisation.

Pour simplifier les procédures de commande publique, il est possible de créer un groupement de commande permanent. Si la convention de ce groupement implique toujours une délibération en Conseil, elle pose le cadre général des futurs groupements de commande. Chacun de ces groupements faisant l'objet d'une annexe à ce groupement, il est possible de déléguer la signature de cette dernière à M. le Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 'autorise le Maire à signer la convention de groupement de commande permanent ; autorise le Maire à signer toute annexe à la convention, qui engage la collectivité à adhérer à un marché public, sous la limite d'une participation inférieure à 25 000€ HT.

SUSPENSION DES LOYERS DES LOCAUX COMMERCIAUX COMMUNAUX

Considérant que des évènements exceptionnels peuvent empêcher les locataires des locaux commerciaux communaux d'exercer leurs activités,

Considérant que ces fermetures peuvent impacter lourdement les TPE et tout particulièrement les commerces de proximité et les professions libérales qui constituent une composante essentielle du tissu économique du territoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la suspension du paiement des loyers dus à la commune pour l'occupation des locaux professionnels dans les cas suivants :

- Fermeture administrative générale des établissements pour des raisons indépendantes de l'activité de l'entreprise (ex : pandémie, état d'urgence...);
- Impossibilité d'exercer l'activité commerciale suite à un sinistre indépendant de l'action du locataire et pendant la durée des travaux de remise en état.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE : PACTE DE GOUVERNANCE

L'article 1er de la loi Engagement et Proximité prévoit l'inscription obligatoire à l'ordre du jour du conseil communautaire d'un débat et d'une délibération relatifs à l'élaboration d'un pacte de gouvernance, entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Le projet de pacte de gouvernance proposé pour la Communauté de Communes s'articule autour de 5 chapitres :

- Chapitre 1 : Un socle de valeurs communes au service d'une ambition de territoire
- Chapitre 2 : Une construction de la décision communautaire ouverte et partagée
- Chapitre 3 : Une présidence et des vice-présidences, une action collective
- Chapitre 4 : la participation dans les organismes extérieurs
- Chapitre 5 : une appropriation favorisée des politiques communautaires
- Chapitre 6 : participation

Lors de sa séance du 16 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé le pacte de gouvernance. Il appartient à présent aux conseils municipaux de se prononcer sur ce pacte de gouvernance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le pacte de gouvernance de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise.

**CONVENTION AVEC LE SDEF : TRAVAUX : POSE DE FOURREAU TÉLÉCOM EN ATTENTE
ROUTE DE TOUL AN DOUR**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Pose de fourreau Télécom en attente – Route de Toul An Dour. Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUARZEL afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le projet de réalisation des travaux : Pose de fourreau Télécom en attente – Route de Toul An Dour, accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 9 875,77 €, autorise le Maire à signer la convention de mandat autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants

Avancement des travaux de déploiement de la fibre optique.

Les premiers habitants concernés seront ceux desservis par l'armoire située route de Saint Renan. La commercialisation devrait être possible courant mars. Viendront ensuite les armoires du Languis, Ruscumunoc (mai), Croaz Audren (juin), bourg de Trezien (juin-juillet).

M. le Maire fait part d'un courrier reçu des habitants du quartier de Porsévigné. Le quartier n'est pas concerné par la première phase du déploiement de la fibre. Le calendrier de déploiement a été déterminé par Mégalis, syndicat mixte chargé du déploiement des services numériques en Bretagne selon les zonages de raccordement téléphonique et pas par commune entière. Malheureusement le quartier étant rattaché au central téléphonique de Lampaul Plouarzel, jugé non prioritaire, il ne pourra être raccordé que lors de la phase 3.

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC NON ROUTIER POUR L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION
D'UN RÉSEAU HERTZIEN LORA À LA SALLE KERVEN**

Un marché a été signé entre le Syndicat départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère et le groupement des sociétés Eiffage Énergie systèmes Sensing vision, Qwant et Dolmen pour la création et l'exploitation d'un réseau propriétaire de communications électroniques pour l'internet des objets, basé sur la technologie LoRa.

Services développés : éclairage public : *suivi du réseau, gestion des plages de fonctionnement, signalement des dysfonctionnements. Mesures des consommations, gestion des puissances, pilotage des points lumineux...* efficacité énergétique des bâtiments : *télérelève des compteurs de sectorisation, détection et analyse des dysfonctionnements, gestion de la facturation...* Gestion des déchets : mesure des taux de remplissage des Points d'Apport Volontaire, optimisation des circuits de collecte ...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'implantation et l'exploitation des équipements nécessaires au réseau hertzien LORA à la salle kerven, donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention d'occupation.

AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE BÂTIMENTS PUBLICS EN LIEN AVEC LE PROGRAMME ACTEE

Le Programme CEE ACTEE, vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics. Le SDEF propose à ses adhérents un accompagnement pour la gestion énergétique de leur patrimoine. En effet, le règlement financier du SDEF, prévoit une prise en charge 90% du montant de l'audit dans la limite de 2 500 € HT par audit et par bâtiment. Le reste restant à charge de la commune. Une convention doit être signée entre le SDEF et la collectivité afin de définir les conditions d'exécution techniques et financières de la mission.

Au titre de cette convention, les prestations suivantes seront réalisées sur le patrimoine de la collectivité : Mairie, 855m², prestations : audits énergétiques, plus-value métrés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'audit énergétique des bâtiments public en lien avec le programme ACTEE ; approuve les conditions techniques et financières de la convention et notamment le montant de la prestation qui s'élève à 3 480,00 euros TTC ; autorise la collectivité à verser au SDEF 100% du montant TTC de la prestation, autorise le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.

MÉDIATHÈQUE : CHARTE DES COLLECTIONS

Une charte documentaire constitue un élément essentiel de la politique d'une médiathèque : elle a pour objectif de poser les bases et principes généraux de la politique d'acquisition et de gestion des collections. Il est apparu nécessaire de d'élaborer un tel document, tout particulièrement dans le contexte du projet d'une nouvelle médiathèque. La charte documentaire aborde les points suivants : le rappel des missions générales de la médiathèque, les principes d'acquisition des collections et les orientations de développement (jeux vidéos, ludothèque, facile à lire)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la charte documentaire de la médiathèque de Plouarzel.

Les principes de la médiathèque de demain (3^{ème} lieu) sont présentés : un lieu accessible, un aménagement permettant la création de zones compatibles avec la mixité des usages (travail / échanges, rencontres, convivialité / jeux / détente/expérimentations...), des usagers au centre du fonctionnement (adhérents, participants aux animations, visiteurs non adhérents, producteurs de savoirs...).

AFFAIRES DIVERSES

• Compte-rendu des commissions de travaux et aménagement du 23 janvier 2021

Boucherie : Un bilan de l'avancement des travaux est fait : Début des travaux le 18/01/2020, fin prévue mi-mars. Pour l'instant pas de retard dans les travaux.

Camping de Ruscumunoc: Des travaux de rénovation sont programmés. Ils consistent en le remplacement de la plomberie et des éviers et habillage des cloisons et des plans de travail en Trespa. Les travaux sont prévus au mois de mars. Montant des travaux : 16 847,58€ HT (plomberie) et 21 125 € HT (menuiserie).

Pôle santé 3 : Les travaux doivent commencer début mars pour une fin de travaux hors d'eau hors d'air fin juillet. Le mois de février étant consacré à la période de préparation de chantier ainsi que le dévoiement des réseaux d'eaux usées et eau potable présent sous l'emprise du bâtiment.

Projet d'extension de la salle Kerven : Une première estimation d'extension a été faite sur un projet de 31.5mx 44m (taille de la salle du bourg : 1 terrain de hand 1 terrain de tennis) et s'élève à 1 295 132,82 €TTC. Suite à la réunion de la commission association et sports une deuxième estimation a été faite sur une taille de 35mx45m (1 terrain de hand et 2 terrains de tennis en travers). L'estimation est de 1 408 486,72 € TTC soit 113 353,90 € de plus-value par rapport à la première estimation. La commission souhaite continuer la réflexion sur la deuxième version..

Rue du port : Suite à la plainte de riverains concernant des problèmes de vitesse rue du port, la commission valide la mise en place de 3 STOP à l'intersection rue du port / impasse de l'Argoat. La réalisation d'un aménagement de voirie sera étudiée une fois l'enfouissement des réseaux terminé. (Travaux prévus en 2022).

Route de St Renan : Le projet d'aménagement de la route de St Renan est présenté. Suite aux remarques de certains riverains, la commission propose la réalisation d'un plateau surélevé au niveau du passage piéton prévu sur l'aménagement et la mise en place d'une chicane avec sens de priorité sortant au niveau de l'ancienne pharmacie (endroit le plus étroit). Cependant avant validation un avis sera demandé à l'architecte paysagiste pour connaître la réglementation et les contraintes engendré par ces propositions.

Route de Kerzignat : Afin d'améliorer la sécurité des usagers de cette voie, la commission propose de poursuivre l'aménagement du trottoir (environ 150 m de trottoir entre le clos de Kerzignat et le chemin piéton menant à l'école Arzmael). La mise en place de chicane sera étudiée dans un deuxième temps.

Aménagement abord maison de l'enfance : Le projet d'aménagement des abords de la maison de l'enfance est présenté en commission. Validation du projet sur le principe, cependant demande de réaliser les places arrêt minute devant l'école en long et non en bataille comme présenté sur le projet.

- Accord du conseil municipal pour exposer dans la salle du conseil municipal, les médailles de Jacques Floch, secrétaire de l'UNC pendant 40 ans.
- **Calendrier des prochaines réunions :**
 - CCAS : 5 février
 - Commission voirie : 13 février
 - Plouarzel Animation : 19 février
 - Commission finances et associations : 23 février
 - Conseil municipal (comptes administratifs et débat d'orientation budgétaire) : 1^{er} mars
 - Conseil municipal (budgets) : 29 mars.